## PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction de l'Action Locale

Bureau des procédures environnementales

-----

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION CLASSEE

\_\_\_\_\_

## LA PREFECTURE COMMUNIQUE

Par arrêté préfectoral du 24 décembre 2010, une enquête publique d'une durée d'un mois a été prescrite sur le dossier présenté par la société MONT SAINT MARTIN ENROBES à l'effet d'être autorisée à exploiter une centrale d'enrobage au bitume à chaud de matériaux routiers à LEXY, ZAC des Quémènes.

L'enquête publique aura lieu du 1<sup>er</sup> février 2011 au 3 mars 2011 inclusivement.

La demande et les plans annexés seront déposés en mairie de LEXY, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler, le cas échéant, leurs observations.

M. Jean-François REGNARD, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les déclarations des tiers en mairie de LEXY les :

- mardi 1<sup>er</sup> février 2011 de 14h00 à 17h00
- mardi 8 février 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 17 février 2011 de 14h00 à 17h00
- mardi 22 février 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 3 mars 2011 de 14h00 à 17h00

A l'issue de la procédure d'instruction et après consultation du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, le préfet de Meurthe-et-Moselle prendra soit une décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions, soit une décision de refus.